bert Mitchell n'a pu répondre aux accusations dont il a été l'objet.

Les faits allégués subsistent ; une enquête me paraît nécessaire. (Cris : Aux voix !)

La demande d'enquête est mise aux voix.

Validation de M. Robert Mitchell

A la majorité de 295 voix contre 238, elle n'est pas adoptée.

L'élection de M. Robert Mitchell est validée.

L'élection de M. Thirion

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Thirion-Montauban dans le 2e arrondissement de Bergerac.

M. Jumel. — M. Thirion-Montauban a obtenu seulement une majorité de 115 voix. Dans la campagne électorale, l'argent a été répandu à pleines mains; on a bu et mangé aux frais du candidat; les prêtres se sont jetés dans la mêlée; si l'on tient compte du faible chiffre de la majorité, ces manœuvres sont suffisantes pour avoir changé le résultat de l'élection. Je conclus donc à l'invalidation. (Très bien, à gauche).

M. Léon Say (Mouvement d'attention). — En l'absence de M. le rapporteur, et au nom de la majorité du bureau, je viens défendre les conclusions du rapport.

Nous n'avons pas cru devoir nous arrêter aux protestations ; les manœuvres dont on a parlé, alors même qu'elles seraient véritables, ne seraient pas de nature à vicier l'élection,

M. Thirion-Montauban était retenu chez lui par une blessure grave au moment où les faits se sont produits; d'ailleurs M. Thirion-Montauban avait obtenu, en 1884, un nombre de voix semblable à celui qu'il a obtenues en 1889; c'est une preuve suffisante que le suffrage universel n'a pas été vicié. (Très bien ! à droite.)

M. Léon Say termine en disant que le bureau persiste à demander la validation. (Très bien, très bien à droite.)

INCIDENT

M. Jullien. — J'ai à communiquer à la Chambre une lettre écrite par M. Thirion-Montauban en 1881, où il déclare qu'il faut s'abstenir de distribuer de l'argent ; cela ferait casser l'élection; mais se promener avec un billet de 500 francs à la main en promettant qu'on le distribuerait, une fois l'élection faite. (Bruit, — tumulte.)

M. Thirion-Mautauban proteste vivement.

M. Jullien demande à la Chambre de prononcer l'annulation des opérations électorales au nom de la dignité du suffrage universel.

M. Léon Say vient déclarer que le document n'a pas été communiqué au bureau; du reste, l'écriture du document n'est pas l'écriture de M. Thirion-Montauban ; la signature n'est pas la sienne ; le bureau n'a pas cru devoir s'y arrêter.

M. Thirion-Montauban répudie la paternité de la lettre.

M. Jullien proteste au milieu d'un violent tumulte.

L'amendement Jumel, demandant l'annulation des opérations électorales, mis aux voix est adopté par 303 voix contre 205.

L'élection de M. Révest

La Chambre discute ensuite les conclusions du rapport sur l'élection de Revest à Saint-Denis. Le rapport conclut à l'invalidation.

M. Revest. — Pour combattre mon élection, on a soutenu qu'il y avait des faits d'ingérence du clergé ; il est difficile d'admettre qu'un candidat républicain socialiste, qui a toujours demandé la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ait été soutenu par le clergé.

La Chambre est houlteuse.

L'orateur constate qu'il a eu 8000 voix, tandis que son concurrent n'en n'a eu que 3000.

M. Réné Laffon dit qu'il importe de savoir si un candidat a le droit de diffamer son concurrent d'une façon odieuse.

M. Revest a fait recouvrir systématiquement les affiches de son concurrent : (hilarité), il l'a accusé de faire partie d'une société allemande.

M. Lesenne défend l'élection de M. Revest et montre qu'il ne fut pas épargné dans la campagne d'injures; s'il a dit que son concurrent était associé à une maison allemande, il s'est borné à citer le Bottin. (Protestations à gauche, cris: aux voix.)

Le tumulte couvre la voix de l'orateur pendant qu'il réfute les accusations portées contre M. Revest.

M. Revest est invalidé par 318 voix contre 196. (Applaudissements à gauche.)

M. Cunéo d'Ornano, qui proteste, est rappelé à l'ordre,

La séance est levée à 6 heures 35 et renvoyée à samedi.

SÉNAT

Séance du jeudi 5 décembre 1889

Présidence de M. Le Royer

La séance est ouverte à trois heures.

Le Sénat adopte un projet modifiant la loi de 1887, portant création de nouveaux régiments de cavalerie.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits.

M. Blavier. — Les crédits qui font l'objet de ce projet de loi ont été demandés d'une façon illégale par le gouvernement qui s'est adressé directement à la commission de la Chambre des députés

Les crédits s'appliquent en outre à des dépenses qui ne devaient pas exister, puisqu'il s'agit d'économies que l'on devait réaliser et qui n'ont pas été faites. (Très bien à droite.)

M. Boulanger, rapporteur. — Je m'associe aux observations de M. Blavier, et je regrette que quelques crédits aient été ainsi demandé irrrégulièrement.

M. Buffet. — Il n'y a pas de sanction. (Applaudissements à droite.)

Les différents articles du projet de loi sont adoptés, l'ensemble est adoptés par 230 voix contre 2, après observations de M. Buffet.

Question de M. Bardoux sur la loi militaire et l'école normale

M. Bardoux. — Je demande à adresser une question à M. le ministre de la guerre, relativement à l'application de la loi militaire aux élèves de l'école normale supérieure.

A quel moment feront-ils leur année de service militaire ?

Si on applique strictement la loi, ces jeunes gens seront obligés de faire leur service au milieu de leurs études.

Ne peut-on autoriser ces jeunes gens à faire leur service entre l'examen d'admission et leur entrée à l'école ?

Quelle sera la situation des ajournés s'ils sont appelés après un an d'études à l'école? Ne peut-on prendre une mesure, qui leur permette de ne pas interrompre leurs études? Cette interruption briserait leur carrière.

Les élèves de l'école normale sortant officiers de réserve, il résulte, de ce fait, un affaiblissement pour ceux de l'école normale.

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Quelques respectables que soient les carrières auxquelles vient de faire allusion M. Bardoux, il faut que le service militaire pèse sur eux dans les conditions établies par la loi.

Il a été entendu que les jeunes gens qui peuvent faire leur année avant leur entrée à l'école normale la feront immédiatement; les autres la feront à leur sortie.

Pour l'avenir, il n'y aura pas de difficultés ; les jeunes gens feront leur service avant l'entrée à l'école. L'incident est clos.

La séance est levée à 5 h. 40 et renvoyée à lundi à 2 heures.

NOUVELLES DU JOUR

Les grévistes du Nord et du Pas-de-Calais

Paris, 5 décembre. — La commission d'initiative a refusé de prendre en considération la proposition de M. Maxime Lecomte tendant à accorder un crédit pour les grévistes du Nord et du Pas-de-Calais.

Le rapport de M. Bathon, concluant en ce sens, a été adopté.

Les Jésuites au Brésil

Rome, 5 décembre. — On annonce que le Vatican a reçu la nouvelle que le nouveau gouvernement du Brésil va prononcer l'expulsion des Jésuites.

L'arrivée de Dom Pedro à Lisbonne

Paris, 5 décembre. — Notre correspondan particulier de Lisbonne nous télégraphie de Lisbonne, qu'on attend Dom Pedro pour demain.

Un incident à la Chambre

Paris, 5 décembre. — Pendant la séance de la Chambre, un individu, placé dans les tribunes réservées au public, a lancé dans l'hémicycle une carte de France, portant l'indication des travaux à exécuter.

Immédiatement appréhendé par les huissiers, il a été relaxé par les questeurs, après un interrogatoire sommaire.

Encore une disparition

Paris, 5 décembre. — Est-ce une nouvelle affaire Gouffé ?

On annonce la disparition, dans des circonstances singulières, d'un nommé Ferdinand Gex, âgé de 50 ans, sujet suisse, qui demeurait à Paris, hôtel du Globe, rue Montorgueil.

Gex, qui avait des habitudes fort régulières, découcha la nuit du 26 novembre et rentra le lendemain à neuf heures, accompagné d'un individu d'aspect peu sympathique et ayant une jambe de bois.

Les deux compagnons sortirent ensemble vers midi ; depuis on ne revit plus Gex.

Nouveau voyage de Guillaume II

Paris, 5 décembre. — Le bruit court que l'Empereur d'Allemagne prépare un nouveau voyage.

Avant de se rendre à Francfort-sur-le-Mein, il ira, assure-t-on, à Bruxelles.

Arrestation d'un évadé

Paris, 5 décembre. — Queriot, dit « Mennegand » le chef de la bande Catusse, qui, ainsi que nous l'avons annoncée, s'était évadé avant-hier, vient d'être arrêté par les agents de la sûreté, rue St-Georges, et, cette fois, envoyé au dépôt sous bonne escorte.

La grève de Mazargues

Marseille, 5 décembre. — Deux bombes de dynamite ont été découvertes dans le local où se réunissent les ouvriers grévistes de Mazargues.

La gendarmerie a fait porter les engins destructeurs à la préfecture.

Une grande émotion règne chez les ouvrières grévistes en sparterie, grâce aux fonds recueillis, la grève peut durer un gros mois.

Coups de parapluie municipaux

Soukaras, 5 décembre. — A la suite d'une série d'articles publiés par un journal de Bône, M. Roses, maire de Soukaras, se jugeant offensé, a envoyé des témoins à M. Labouri, son premier adjoint, qu'il supposait être l'instigateur des attaques dirigées contre lui.

M. Labouri a refusé toute réparation, en se déclarant étranger à la publication des articles.

M. Roses ayant rencontré M. Labouri au café, le frappa au visage. M. Labouri riposta à coup de parapluie.

Une rencontre est imminente.

Le cabotage dans les ports français

Voici l'ensemble des opérations maritimes, commerce extérieur, cabotage et mutations d'entrepôts des ports français, pendant l'exercice 1888.

Dans le chiffre total de 22,468,120 tonnes auquel se sont élevés les transports par mer, entrées et sorties réunies, le port de Marseille est compris pour 4,623,650 tonnes ; le Havre, pour 2,653,685 ; Bordeaux, pour 2,489,512 ; *Dunkerque*, pour 2,020,848 ; Rouen, pour 1,721,710 ; Cette, pour 980,152 ; Saint-Nazaire, pour 915,930 ; Dieppe, pour 597,703 ; *Boulogne*, pour 476,116 ; Bayonne, pour 465,788 ; Nantes, pour 374,375 ; Caen, pour 351,608 ; La Rochelle, pour 335,883, et *Calais*, pour 273,706 tonnes.

Au conseil des ministres

Paris, 5 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MARINE ET L'ÉCOLE DE MÉDECINE NAVALE

L'amiral Barbey a présenté au conseil un projet de décret portant création d'un conseil supérieur de marine; il a également soumis à ses collègues un projet de loi ayant pour objet la création d'une école de médecine navale dans une ville possédant déjà une faculté de l'Etat et la création de trois annexes dans les ports militaires.

L'ÉCOLE NORMALE ET LA LOI MILITAIRE

M. de Freycinet a entretenu le Conseil de la question que M. Bardoux doit lui poser à la séance du Sénat, au sujet de la situation des élèves de l'Ecole normale supérieure, en présence de la nouvelle loi militaire.

Il a fait connaître le sens général des explications qu'il donnera à M. Bardoux et qui ont été approuvées par le conseil.

Il résulte de ces explications que les élèves de l'Ecole normale feront sans interruption leurs trois années d'études.

Scandale dans une église

Tours, 4 décembre. — Un scandale, qui a mis la ville de Tours en émoi, s'est produit avant-hier dans la cathédrale. Un anarchiste, nommé Moru, a pénétré dans l'église pendant l'office, s'est précipité sur le maître-autel et a renversé les candélabres, qu'il a tordus et brisés; il a piétiné sur l'exposition du Saint-Sacrement et a cherché à enfoncer le tabernacle.

Les dégâts sont estimés à dix mille francs.

Ce misérable est marié à une femme pieuse et son fils est élevé gratuitement chez les Frères des écoles chrétiennes. C'est un anarchiste dangereux; il a été immédiatement arrêté.

La population s'est rendue en masse à la cathédrale pour voir le résultat de l'acte criminel de ce fou furieux.

Moru a comparu hier devant le tribunal correctionnel. Il s'est vanté de ce qu'il avait fait et a déclaré qu'il était anarchiste et que c'était la seule cause de l'acte qu'il a accompli.

Le tribunal, retenant les faits d'entrave à l'exercice du culte et bris d'objets religieux, a condamné le prévenu au maximum de la peine, soit six mois de prison.

Celui-ci s'est retiré en criant : Vive l'anarchie ! » cri qui est d'ailleurs resté sans le moindre écho.

Les gens qui meurent de faim

Le *Bulletin officiel* de la préfecture de la Seine publie le nombre des demandes inscrites pour les emplois devenus vacants :

Pour 299 emplois vacants, il y a 24.825 demandes.

Voici les détails, ils sont navrants :

Pour 12 emplois de commis-auxiliaires, on compte 2.821 candidats inscrits;

Pour 8 places de garçons de bureau, 3,193 candidats;

Pour un emploi d'ordonnateur des pompes funèbres, 2,378 candidats;

Pour 8 places de gardes dans les cimetières ou les entrepôts. 2,379 demandes;

Enfin, pour 8 débits de tabac de deuxième classe il y a 2,022 postulants.

Ajoutez à ce total environ 500 demandes pour une place de facteur et 100.000 demandes pour les chemins de fer.

Les campagnes se dépeuplent et les villes regorgent de gens qui meurent de faim.

Incendies en Chine

Shanghaï, 5 décembre. — Une explosion a détruit l'arsenal de Taï-Peh-Fob, la capitale de l'île de Formose. Une masse considérable d'approvisionnement militaires a été la proie du feu.

Un des plus beaux édifices de Pékin, le temple du Ciel, a été la proie du feu. D'après l'enquête, l'incendie aurait éclaté pendant un orage; la foudre serait tombée sur une table, dans un des principaux édifices du temple. Malgré tous les efforts pour se rendre maître du feu, on n'a pu sauver que quelques trônes et objets de culte.

L'émotion est très grande à Pékin, et dans les milieux ultra-conservateurs, on disait que c'était encore un avertissement de la Divinité qui manifestait ainsi son opposition aux projets de chemins de fer. Déjà la construction de la ligne de Tientsin à Kaïping avait été suivie d'un incendie qui avait dévoré les magasins à fourrures du palais impérial, et les ultras avaient affirmé que ce sinistre était dû à la voie ferrée.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 5 décembre

Jeudi ont eu lieu, au Crédit Foncier de France, les tirages suivants :

OBLIGATIONS COMMUNALES 3 0/0 1879.

Le numéro 162,500 gagne 100,000 fr.
Le numéro 751,218 gagne 25,000 fr.
Les six numéros suivants chacun 5,000 fr.
916,968 — 977,918 — 157,849 - 710,627 — 133,254 et 398,143.

Les quarante-cinq numéros suivants chacun 1,000 francs.

403.624	764.348	735.571	569.114	406.036
490.392	531.236	654.489	617.351	511.792
389.169	498.345	212.434	323.622	323.009
107.417	616.429	814.911	509.355	377.740
783.372	710.609	895.048	951.216	787.294
81 619	510.347	783.920	804.681	534.629
918.105	364.862	381.189	671.504	280.937
367.729	238.254	633.636	713.755	915.217
158.327	919.596	225.401	863.219	544.569

OBLIGATIONS COMMUNALES 3 0/0 1880

Le numéro 26.964 gagne 100.000 fr.
Le numéro 94.696 gagne 25.000 fr.
Les six numéros suivants, chacun 5,000 fr.:
567.537 631.495 890.988 293.308 986.444 923.535

Les quarante-cinq numéros suivants, chacun 1,000 francs :

690.567	927.732	701.414	943.636	48.116
931.663	587.747	866.911	432.886	667.881
332.451	127.497	764.795	14.393	913.928
610.292	851.535	28.544	592.677	862.583
28.668	417.150	712.057	439.049	859.546
237.869	896.072	654.961	254.345	378.086
13.332	110.604	530.311	859.294	802.832
432.481	906.618	214.122	634.445	806.369
18.101	972.323	750.618	319.439	371.674

EMPRUNT DE PARIS 1886

Paris, 5 décembre. — Ce matin, à dix heures, il a été procédé, au palais de l'Industrie, au douzième tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt contracté par la ville de Paris en 1886.

A ce tirage il a été extrait de la roue 50 numéros qui ont droit, dans leur ordre de sortie aux primes suivantes :

Le numéro 66.798 gagne 100.000 fr.
Le numéro 215.963 gagne 50.000 fr.
Les quatre numéros suivants, chacun 10.000 fr. : 141.273 — 143.539 — 23.152 — 292.177.
Les quatre numéros suivants, chacun 5.000 fr. : 127.298 — 431.691 — 342.595 — 639.265.

NOUVELLES MILITAIRES

Nominations militaires. — *Musiques militaires.* — Par décret en date du 29 novembre dernier, M. Alicot, sous-chef de musique au 110e régiment d'infanterie, a été nommé chef au 79e régiment de ligne, en remplacement de M. Decouez, retraité.

— *Corps de santé militaire.* — Par décret en date du 2 décembre dernier, M. Paul-Eugène Hoschsteiter médecin aide-major de 1re classe de l'armée territoriale, a été nommé médecin-major de 2e classe. — M. André Lanteirès, médecin aide-major de 2e classe de l'armée territoriale, a été nommé à la 1re classe.

Champ de tir pour l'artillerie. — L'autorité militaire se préoccupe en ce moment de la création d'un nouveau champ de tir pour l'artillerie, celui de Calais étant, depuis longtemps, reconnu insuffisant pour les écoles à feu annuelles et les manœuvres qui les suivent.

On avait songé à utiliser, à cet effet, le littoral de la Manche entre Berck et Etaples; des commissions ont été envoyées sur les lieux à différentes reprises afin d'étudier le terrain. Mais, les rapports établis n'ayant pas été favorables, M. le général commandant le corps d'armée a ordonné que de nouvelles études fussent faites en vue de l'installation d'un polygone d'artillerie aux environs de Thérouanne.

M. le colonel-directeur de Lille est, croyons-nous, chargé de diriger les travaux de la commission.

Cartes de visites. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant cent cartes et cent enveloppes. (*Voir à la 4e page*). 100 cartes typo (sans enveloppes) **2 fr.**; 100 cartes litho (sans enveloppes) **3 fr.**

SITUATION METÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 6 déc. — Hauteur barométrique : 770. — Température :

A 7 heures du matin	0 degré	au dessus de zéro.
A 1 » du soir..	0 degré	au dessus de zéro.
A 5 » »	0 degré	au dessus de zéro.

Paris, 5 décembre. — La pression, toujours très élevée sur le Continent, atteint en Russie 789 mm. Le baromètre descend assez rapidement sur la Méditerranée et une faible dépression s'est formée au sud de la Sardaigne. Le vent continue à souffler de l'Est sur nos côtes où il est modéré ; il pourra fraîchir en Provence. Des neiges et des pluies sont signalées dans quelques stations des Iles Britanniques, sur le centre et le sud du Contingent

La température est en hausse sur l'ouest de l'Europe; elle baisse assez rapidement dans le Nord et le Centre. Le thermomètre marquait ce matin : - 11 degrés à Riga, — 8 à Clermont, — 3 à Nantes, Vienne, 0 à Paris, 5 à Rome et 12 à Alger.

En France, le temps devient brumeux ou neigeux, avec température moins basse. A Paris, hier, dans la soirée, ciel couvert.

Température maximum : 1 degré 3 ; minimum: 4 degrés 0.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Election du Dimanche 8 Décembre 1889

de 10 heures du matin à 4 heures du soir

A l'Hôtel-de-Ville de Roubaix

PRÉSIDENT :

M. Charles DROULERS - PROUVOST

JUGES :

MM. DUMORTIER-CUIGNET
François ROUSSEL
Adolphe PROUVOST

JUGES-SUPPLÉANTS :

MM. Henri CARRÉ
Voldemar LESTIENNE
Emile BOSSUT

Messieurs les électeurs consulaires sont instamment priés de se rendre au Scrutin, Dimanche, 8 Décembre, pour les élections du Tribunal de Commerce de Roubaix. Ils éviteront ainsi les ennuis d'un second tour, et donneront une marque d'estime à leurs concitoyens qui veulent bien consacrer leur temps à des fonctions lourdes et difficiles.

Le droit de vote pour les élections consulaires a été réclamé longtemps par tous les commerçants; ce droit, aujourd'hui acquis, leur impose le devoir d'aller au scrutin porter leurs libres suffrages.

LE PARRICIDE DU RAVERDI. — C'est aujourd'hui vendredi qu'est venue, devant la Cour d'assises de Douai, l'affaire du parricide du Raverdi. Nous publions plus loin le compte-rendu complet de la première partie de l'audience, que nous adresse, par dépêches, notre correspondant particulier de Douai.

L'examen du budget de 1890. — La première commission municipale se réunira, le samedi 7 décembre, à 5 heures du soir, pour l'examen du budget primitif de 1890.

Une adjudication, pour la fourniture des plombs façonnés du mesurage public pendant les années 1890, 1891 et 1892, aura lieu, le mardi, 17 décembre.

Un acquittement à Douai. — M. Charles-Louis Beyaert, ancien chauffeur à la Compagnie du gaz, rue de Tourcoing, né à St-Georges-Ten-Distel, le 25 février 1853, a été acquitté par la Cour d'assises de Douai, le 3 décembre dernier, devant laquelle il était poursuivi pour affaire de mœurs.

Un escroc. — Il y a quelque temps, le commissaire du 4e arrondissement arrêtait, dans un estaminet de la rue Pellart, un nommé Langlaede, et sa maîtresse, Marie Durcy, qui y occupaient un appartement.

Langlaede s'était fait adresser, en gare de Roubaix, sous le nom de Vanderberghe et neveu, des marchandises et surtout des vins et des fromages. Un beau jour le pot aux roses fut découvert, et le faux ménage fut arrêté.

Une perquisition fut faite dans leur chambre; on y trouva de nombreuses marchandises ainsi escroquées.

M. du Liscouët, juge d'instruction, est venu, jeudi, à quatre heures, à Roubaix, instruire cette affaire. Il a saisi, à l'estaminet dont nous venons de parler, un panier de champagne qui venait d'être adressé à Langlaede.

Le vol de la rue de l'Epeule. — Nous avons dit hier que M. Guyot, épicier et marchand d'étoffes, rue de l'Epeule, avait supris, en flagrand délit de vol d'un jersey, une femme, Mme D... qui était allée faire des provisions chez lui.

Cette femme a été maintenue en état d'arrestation.

Au tribunal de simple police — Bien avant l'ouverture de la séance, la salle d'audience est comble.

Une trentaine de personnes sont condamnées à cinq francs d'amende et aux dépens, pour ivresse.

Le 25 août dernier, M. S..., de la rue de France a repoussé assez vivement M. C... qui jetait chaque matin des immondices sur sa propriété. Des témoins disent bien qu'ils ont vu M. S... donner des coups de poing à M. C... sans aucune provocation de la part de ce dernier, mais ils ne veulent pas reconnaître que des immondices ont été jetées sur le terrain de M. S...

Un témoin à décharge est appelé à la barre.

Le Président au témoin. — Jurez de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Le témoin. — Je le jure mille fois !

M. le Président. — Non pas mille fois, une fois suffit. Dites-nous ce que vous savez des faits qui sont reprochés à M. S...

Le témoin. — Je le jure, M. le juge, j'ai vu cinq, six, sept, huit fois, et plus s'il le fallait, M. C... jeter de l'« ordure » sur le jardin de M. S... et même casser plusieurs fois des barricades en jetant des cuvelles remplies de boues. M. S... a dit plus de dix fois, plus de vingt fois aussi à M. C... qu'il lui défendait de jeter des immondices sur son jardin.

M. le Président. — N'a-t-il pas bousculé M. C...?

Le prévenu. — (touchant de la main le plaignant qui se trouve près de lui): *il a fait ça; mais il n'a rien fait du tout.*

Cette déposition provoque une hilarité générale.

Il est prouvé que C... a jeté des imondices sur la propriété de M. S..., et que ce dernier n'a fait que repousser M. C...; le tribunal renvoie M. S... aux frais de la peine sans dépens.

Un sieur Louis G,.. est appelé pour injures envers la femme V... Il prétend ne pas connaitre le français.

M. le Président. — Vous avez insulté Mme V...

Le prévenu. — Z'eto roste M'sieu l'zuge?

Cette réponse étant un aveu, le tribunal condamne Louis G... a un franc d'amende.

L'audience est levée à 4 h. 15

Wattrelos. — On annonce la mort de M. Desmettre, chevalier de la Légion d'honneur.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La réunion générale du *Cercle polyglotte* aur lieu ce soir à 8 h. 1/2.

« **Choral Nadaud** ». — MM. les sociétaires sont priés d'assister à la répétion générale qui aura lieu samedi 7 courant, à 9 heures précises. Présence urgente.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Le vol des Onze-Chênes. — Les recherches continuent activement, et nous espérons pouvoir annoncer bientôt qu'on a mis la main sur les auteurs de ce vol audacieux.

Aux objets dérobés que nous avons mentionnés hier, il y a lieu d'ajouter un cartel avec son globe !

Arrestation pour mendicité. — Antoine Hallier, 42 ans, né à Escaudain (Nord), a été arrêté pour mendicité, place Leverrier. Ce malheureux, qui est estropié d'une jambe, est un de ces prétendus colporteurs qui viennent vous offrir, crayons, lacets, papier, etc. Mais cette fois il n'était porteur d'aucune sorte de marchandises. Il avoue du reste avoir déjà été arrêté quatre fois dans les mêmes conditions, à Paris, Amiens, Valenciennes et Douai.

Arrestation pour infraction à un arrêté d'expulsion. — Ernest Vernette, âgé de 31 ans, tisserand, demeurant à Mouscron et Emile Duviez, 20 ans, mécanicien, demeurant à Mont-à-Leux, ont été mis en arrestation par la police pour infraction à des arrêtés d'expulsion.

Expulsés. — Quatre expulsés ont été conduits jeudi après-midi à la frontière. L'un d'eux était une victime de la grève des charbonnages: c'est un mineur, âgé de 39 ans, né à Gilly, condamné à Béthune à 6 jours de prison *pour entraves à la liberté du travail*. Un autre belge, terrassier, âgé de 23 ans, avait aussi été condamné à Béthune à 15 jours pour tentative de vol. Le troisième, un peintre de 29 ans, avait été condamné à Amiens, pour vol, à un mois. La condamnation du quatrième, pour fraude, à trois mois, remonte à 1878, et a été prononcée par la cour de Douai. Cet individu qui est né à Ypres, et est âgé de 38 ans, se donne comme domestique : mais il est sans domicile et a été arrêté à Lille dénué de toutes ressources.

Linselles. — *Vol.* — Jeudi matin, le domestique de M. Jules Leplat, cultivateur, se rendant au marché de Tourcoing, était monté sur un chariot, il fut tout surpris de constater, en arrivant à l'octroi, qu'un de ses paniers, contenant 7 kilogs de beurre, avait été enlevé par un hardi voleur.

On suppose que ce malfaiteur aura profité, pour accomplir son vol, du moment où le conducteur avait laissé ses chevaux seuls pour entrer au cabaret du *Nouveau Monde*.

Un incendie au bureau des postes à Roncq. — Un incendie qui aurait pu avoir des conséquences graves, s'est déclaré hier vers onze heures du matin, au bureau de poste de cette commune.

Madame Vve Delangre, directrice des postes, se trouvait dans son bureau avec M. Félix Decottignies, aide télégraphiste, lorsqu'ils entendirent tomber plusieurs objets dans la chambre qui se trouvait au-dessus d'eux.

Ne sachant à quoi attribuer ces chutes successives, M. Decottignies se rendit à l'étage.

Dès qu'il eut ouvert la porte de la chambre, une épaisse fumée se dégagea. Le lit, les rideaux et une garde-robe étaient en feu.

M. Decottignies savait que la directrice des postes conservait ses valeurs et ses objets précieux dans un coffret de fer, placé sous son lit.

N'écoutant que son courage, il s'efforça, au milieu de la fumée qui l'aveuglait et des flammes, qui lui grillaient les cheveux, de s'emparer du précieux coffret.

Les secours ne tardèrent pas à arriver et une heure plus tard on était maître du feu. Les pertes consistent surtout en mobilier et en vêtements. Il y a assurance.

LILLE

Le conflit administratif. — Décidément, il y a conflit entre la préfecture et l'hôtel-de-ville, et les parties en présence, après un échange d'aménités plus ou moins acidulées, en sont finalement arrivées aux mains. Le *Temps*, dont on connait la gravité, nous apporte les renseignements suivants :

« Le conflit est, pour l'instant, à l'état aigu. Le maire de Lille prétend faire déplacer le préfet. Ce dernier entend avoir raison et ne point quitter la préfecture du Nord.

» On ne sait pas ici ce qui sortira de cette aventure; mais la population attend avec impatience la solution de ce conflit.

» Ce qu'il y a de singulier dans cette affaire, c'est que les affirmations du préfet concernant la contamination des eaux de la Deûle par les égoûts sont probablement très exactes, et que les dires de la municipalité faisant remonter la cause du mal aux usines le sont également.

» Il y aurait là le sujet d'un gai vaudeville, si l'affaire ne se compliquait pas de questions personnelles et de sous-entendus mystérieux que le public ne soupçonne même pas. »

Quels sont ces sous-entendus mystérieux que le public ne soupçonne pas ? Quant à nous, dit le *Nouvelliste*, nous persistons à penser qu'ils n'ont aucun rapport avec les eaux de la Deûle, ni avec la question du Conservatoire, mais plutôt avec... N'en disons pas trop long pour le moment.

Le *Réveil du Nord* a annoncé l'arrivée à Lille de M. Lenepveu, inspecteur de l'enseignement musical, délégué par M. le ministre des Beaux-Arts. M. Lenepveu, qui a pour mission de faire une enquête sur « les scandales du Conservatoire, » est arrivé jeudi après-midi, et s'est mis en relations avec M. le préfet du Nord.

Cette inspection semblerait indiquer que M. Saisset-Schneider est encore assez bien en cour et que MM. Géry Legrand et consorts en seront pour leurs frais de démarches à Paris.

Ces messieurs, du reste, ne paraissent pas disposés à soumettre le cas aux électeurs, comme le bruit en avait couru. Nous trouvons en effet dans le *Progrès du Nord* la note comminatoire que voici, dont le caractère officiel n'échappera à personne :

« A la suite d'une information qui a paru simultanément dans le *Lyon-Républicain*, le *Petit Marseillais* et le *Petit Méridional*, plusieurs de nos confrères locaux ont été amenés à examiner l'hypothèse d'une démission éventuelle de la municipalité, démission qui serait provoquée par l'hostilité de parti pris que nos magistrats lillois rencontrent à la préfecture.

» Suivant l'un de ces journaux, les membres de l'administration municipale, en démissionnant comme maire et adjoints, devraient également démissionner comme conseillers municipaux.

» Il nous suffira de faire remarquer que le conflit n'existe point entre le corps électoral et ses représentants.

» Il est restreint entre les élus du suffrage universel et un fonctionnaire secondaire du pouvoir exécutif.

» Ce n'est donc pas aux représentants de la ville, qui n'ont en rien démérité, qu'il appartient, de quitter dans le conseil municipal un poste auquel les électeurs les appelaient à siéger il y a une année à peine avec une majorité considérable. »

Le *Nouvelliste* accompagne cette citation des réflexions suivantes :

« Ce sont là évidemment de fort belles phrases, mais qui ne donneront le change à personne. Si nos conseillers municipaux étaient si assurés qu'ils le veulent dire d'avoir pour eux l'opinion publique, ils s'empresseraient de permettre à cette opinion de se prononcer. Visiblement, ils n'ont pas confiance dans la confiance qu'on aurait en eux.

» Il y aurait peut-être un moyen de tout concilier; il existe dans le conseil des vacances, celles de M. Lhotte, nommé sous-préfet, et de M. Lespilette, démissionnaire notamment. De plus, M. Duflot a quitté Lille définitivement et s'est fixé dans le Pas-de-Calais; il pourrait être mis en demeure de démissionner, et il le ferait sans aucun doute.

» Enfin, plusieurs conseillers partagent les opinions soutenues par le *Réveil du Nord*. Qui empêchera ces derniers de donner leur démission? M. le préfet, qui n'a rien à leur refuser, procéderait à des élections complémentaires et l'on saurait ainsi ce que l'opinion pense de l'administration de M. Géry Legrand.

» Quant à nous, nous appuyons cette solution, qui nous paraît absolument raisonnable. »

Ajoutons que tous les journaux de Paris s'occupent de ce complot administratif. D'après l'*Événement*, il ne s'agirait que de simples rancunes contre M. Saisset-Schneider, inspirées par « les jaloux et les modérés — lisez les réactionnaires. »

Le *XIXe Siècle*, annonçant l'envoi de l'inspecteur Lenepveu, fait assez judicieusement observer que l'enquête pourra éclairer l'affaire du Conservatoire, mais laissera subsister la question des eaux de la Deûle.

Une nouvelle enquête. — Le bruit court en ville, avec persistance, dit le *Nouvelliste*, que l'administration supérieure serait sur le point d'ordonner une enquête au sujet des travaux du Palais des Beaux-Arts.

Cette enquête porterait à la fois et sur la manière dont les crédits ont été employés, et sur l'exécution en elle-même de certaines parties du bâtiment.

Le *Nouvelliste* ajoute :

« Nous donnons cette nouvelle pour ce qu'elle vaut; mais notre impartialité nous fait un devoir d'ajouter qu'elle a produit une certaine émotion dans le monde officiel. »

L'homme à la blouse. — Des affiches apposées sur les murs de Lille, annoncent pour dimanche prochain, à six heures du soir, à l'Hippodrome, une grande conférence contradictoire donnée par MM. Duc-Quercy et Jules Guesde, sous la présidence de M. Thivrier, le député à la blouse.

Les prix des places sont fixés à 1 fr., 0,50 c. et 0,25 c. On ne dit pas si on paiera à part pour voir la blouse de M. Thivrier.

Le prochain dîner mensuel de la société de statistique et d'Economie politique de Lille aura lieu samedi 7 décembre, à sept heures, au *Grand-Hôtel* de Lille. — Ordre du jour : Admission de MM. Caen, Dubernard et Loyer; M. Bère : *les logements ouvriers*.

La Société des Sciences de Lille se réunira vendredi prochain avec l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement du bureau. — 2. Discours de M. Souillart. — 3. Nomination de la commission du banquet. — 4. Nomination de la commission chargée d'examiner l'envoi de M. Ramart, pensionnaire de Rome. — 5. Rapports sur les concours Kuhlmann, sur le concours Pingrenon sur le concours Wicar, et sur les prix divers.

Un infanticide à Lille. — Mercredi après-midi plusieurs personnes habitant la rue Solférino informaient un agent qu'une odeur insupportable se dégageait depuis quelques jours, d'une chambre habitée par la fille Marie Trublin, âgée de 22 ans, domestique au service de Mlle Tonnelle, rentière, rue Solférino, 309.

Une perquisition fut aussitôt opérée dans la chambre de la servante, et on ne tarda pas à découvrir le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe masculin.

D'après le docteur qui a été appelé à examiner le petit cadavre, la naissance remonterait au 1er novembre.

La fille Trublin a été mise en état d'arrestation et conduite devant M. le procureur de la République.

Le bruit a couru, hier, qu'un coup de feu avait été tiré sur le train de Berguette, arrivant à Lille à 6 heures 49.

D'après certains dires, ce coup de feu avait été tiré entre le passage à niveau de La Madeleine et celui du Plouick.

Renseignements pris, il s'agit d'un gamin qui s'amusait, étant à l'avenue Champon, à Fives, à jeter des pierres sur les trains qui passaient, et il

---

FEUILLETON DU 7 DÉCEMBRE 1889. — 47

MADAME LAMBELLE

Par M. GUSTAVE TOUDOUZE

Seconde Partie

LIVRE QUATRIÈME

VI

Oiseau fidèle

De son doigt elle caressait ses tempes lisses, jouait avec les boucles légères envolées autour de sa tête.

Non ; elle était restée la même ; on pouvait retrouver dans ses traits les lignes déjà vues plusieurs années auparavant. Le malheur avait passé sur elle s